

ASSOCIATION FRANÇAISE DES EUROPEES

RÈGLEMENT SPORTIF SAISON 2007-2008.

Le présent règlement a pour objet de clarifier et de faire connaître à tous les coureurs et organisateurs d'épreuves, le fonctionnement de la série Europe.

SAISON SPORTIVE

La saison recouvre la période du 1er septembre 2007 au 31 août 2008. La période de validité du timbre de l'Association est du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2008.

CATÉGORIE

La classe Europe comporte une série "Féminine" et une série "Masculin".

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

Tous les concurrents devront être titulaires d'une licence FFV avec le visa médical signé, être adhérents à l'A.F.E (Association Française des Europees), à jour de leur cotisation de la saison (les timbres sont disponibles dès début janvier auprès des délégués de Ligue) et utiliser un Europe muni d'un certificat de conformité et être en possession des Measurement Forms en anglais pour la coque ainsi que pour mât(), bôme(), safran(), dérive() et voile(s).

Les concurrents doivent être en conformité avec les règles de jauge de la Classe Internationale (IECU) et les règles de jauge particulières de la Classe Française, notamment avec les règles de sécurité et les numéros de voile.

Si le matériel utilisé par le coureur possède des marques de publicité, le concurrent doit avoir sa carte de publicité délivrée par la FFV.

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES

Pour faciliter la tâche des clubs organisateurs d'épreuves (IL, N et IN), il est impératif de se pré-inscrire. La pré-inscription permet aux clubs de prévoir le bon déroulement des compétitions, de la sécurité, de l'accueil. Coureurs, nous devons nous en faire une règle morale. Les coureurs non pré-inscrits seront placés dans le rond B en cas de répartition en deux groupes.

Attention : le coureur pré-inscrit doit toujours confirmer son inscription le jour de l'épreuve.

ÉPREUVES DE LIGUE (L)

Les épreuves de Ligue sont ouvertes à tous les coureurs, quelle que soit leur ligue d'appartenance.

Un maximum de 8 épreuves par ligue sera pris en compte sur la saison sportive (en cas d'annulation d'une épreuve, il pourra être mis en place une journée de remplacement).

Parcours : donner la priorité à la notion de temps de course plutôt qu'à une notion de longueur. Un temps de l'ordre de 45 minutes serait à privilégier.

Féminines et masculins courent ensemble et un seul classement confondu sera établi.

2 manches sont nécessaires pour valider l'épreuve. Au-delà, le classement sera établi sur N-1 manches.

ÉPREUVES INTERLIGUES (IL)

Les épreuves inter-ligues sont ouvertes à tous les coureurs, quelle que soit leur ligue d'appartenance.

3 épreuves IL sont organisées dans la saison sportive, avec entre 2 et 4 lieux selon la date.

Parcours: donner la priorité à la notion de temps de course plutôt qu'à une notion de longueur. Un temps de l'ordre de 1 h 00 serait à privilégier.

Féminines et masculins courent ensemble et un seul classement confondu sera établi. Si des coureurs étrangers participent à une IL, ils conservent leur place et rentreront dans le nombre des coureurs classés de l'épreuve.

S'il y a plus de 100 coureurs, ils seront répartis en 2 séries sur la base du CNICD.

2 manches sont nécessaires pour valider l'épreuve. Au-delà, le classement sera établi sur N-1 manches.

En période scolaire, il ne sera pas donné de signal d'attention les samedis non fériés avant 15 heures en heure d'hiver et avant 16 heures en heure d'été.

Recommandation de participation aux frais d'inscription : 10 à 12 € par jour de régates selon les prestations fournies.

ÉPREUVES NATIONALES (N)

Il est organisé 3 épreuves par an, 1 Championnat de France Espoirs et 1 Championnat de France Senior sous réserve de validation par la fédération française de voile).

Ces épreuves sont ouvertes à tous les coureurs, sauf le Championnat de France Senior et le Championnat de France Espoirs qui se courent sur sélection (règle mise en place par la fédération française de voile).

Parcours: donner la priorité à la notion de temps de course plutôt qu'à une notion de longueur. Un temps de l'ordre de 1 h 15 serait à privilégier.

Les Féminines et les Masculins courent ensemble. S'il y a plus de 100 coureurs, soit répartition en deux groupes, soit répartition en poules type Eurolymp (SOF), au choix de la présidence de la Commission Sportive.

3 manches sont nécessaires pour valider l'épreuve. Si 4 manches ou plus sont courues, le classement serait effectué sur N-1 manches.

En période scolaire, il ne sera pas donné de signal d'attention les samedis non fériés avant 15 heures en heure d'hiver et avant 16 heures en heure d'été.

Les épreuves nationales sont l'occasion pour les athlètes de faire vérifier la conformité de leur matériel. Les jaugeurs effectueront les contrôles

de conformité qu'ils estimeront nécessaires, lors des courses à terre ou sur l'eau.

Si au moins 4 manches ont été validées avant le dernier jour de course, il ne pourrait y avoir de lancement de procédure après 14 heures le dernier jour.

Les compétitions nationales servent à l'obtention du quota de points permettant la prise en compte des résultats obtenus sur les épreuves internationales (identifiées dans le tableau « épreuves internationales » ci-après) et de permettre de rentrer dans le classement international.

Les quotas à réaliser sont de 700 points pour les féminines et de 800 pour les masculins. Ce quota une fois acquis, reste valable pour une période de 12 mois à compter de la date d'obtention. Les quotas se calculent avant chaque National ou Internationale en tenant compte de la régate courue à la même époque la saison précédente.

Recommandation de participation aux frais d'inscription : 10 à 12 € par jour selon les prestations fournies.

ÉPREUVES INTERNATIONALES (IN)

- Epreuves internationales hors Championnats de Classe : un coureur participant à ces épreuves ne verra ses points pris en compte que sous réserve d'avoir réalisé son quota international depuis moins d'un an. Ce quota peut être validé à posteriori (si un coureur participe à une IN à Pâques et réalise son quota au mois de mai, son résultat international sera pris en compte à partir de ce moment). Voir ci-dessus pour l'obtention de ce quota.

- Epreuve internationale de Décembre en France : cette épreuve est ouverte à tous les coureurs.

Si au moins quatre jours de régates sont prévus :

Si plus de 120 coureurs, répartition en poules Eurolymp (type SOF).

Entre 100 et 120 coureurs, Le choix du mode de course (un seul départ ou répartition en poules Eurolymp) est laissé à l'appréciation du Comité de course.

Moins de 100 coureurs : un seul départ.

3 manches sont nécessaires pour valider l'épreuve. Si 4 manches ou plus sont courues, le classement serait effectué sur N-1 manches.

Si au moins 4 manches ont été validées avant le dernier jour de course, il ne pourrait y avoir de lancement de procédure après 14 heures le dernier jour.

Un coureur français peut réaliser son quota sur cette épreuve.

- Championnats de Classe : ces épreuves, gérées par la classe internationale, ne sont accessibles que sur qualification. Voir plus bas le mode de sélection retenu pour cette saison.

RÉPARTITION DES COUREURS EN DEUX GROUPES

Entre 100 et 120 coureurs, le choix de la répartition en deux ronds A et B est laissé à l'appréciation du comité de course. Au-delà de 120 coureurs, la répartition en deux ronds est systématique. La sélection se fera sur la base du dernier CNICD arrêté avant l'épreuve (voir plus haut).

- Groupe A :

- Anciens podiums d'un championnat du Monde ou d'Europe de la série Europe, quelle que soit la catégorie ;
- Anciens champions du Monde de toute série internationale ISAF, quelle que soit la catégorie, à charge du coureur d'en apporter la preuve lors de l'inscription ;
- Coureurs étrangers (si la participation étrangère ne dépasse pas 15 %), sinon les délégations étrangères devront fournir un classement pour répartir leurs coureurs également dans chaque série ;
- Coureurs français ayant réalisés leur quota international depuis moins d'un an ;
- Coureurs français pris dans l'ordre du CNICD (féminines et masculins confondus), jusqu'à concurrence de la moitié des inscrits.

- Groupe B :

- Coureurs n'ayant pas été qualifiés sur le rond A.
- Coureurs étrangers ou vétérans admis en rond A ayant fait la demande de courir en rond B au cours de l'inscription.

Aucune dérogation ne sera admise.

CLASSEMENT DES COUREURS (CNICD)

Le résultat final officiel d'une épreuve est utilisé pour le classement des coureurs.

Les classements sont du type glissant. Ils prennent en compte les épreuves qui se sont déroulées pendant les 365 jours qui précèdent la date de référence pour l'établissement d'un classement.

Les épreuves de type IN, N et IL courues dans les 6 premiers mois de la période seront pondérées par l'application d'un coefficient de 0,8.

Dans le cas d'un coureur figurant au Classement National et au Classement International, c'est le plus favorable qui sera pris en compte pour le Classement général concerné.

Les coureurs étrangers participant aux épreuves conservent leur rang et rentreront dans le nombre de classés de l'épreuve.

Classement International

Ce classement intervient pour toutes les catégories d'âge, mais il nécessite pour les coureurs l'obtention d'un minima de points sur une régate française pour y avoir accès. Le minima de points acquis reste valable pour une période de 12 mois à partir de sa date d'acquisition.

- Minima masculin : 800
- Minima féminin : 700

Le minima peut être réalisé sur une IN courue en France (régate de Noël, ...)

Les épreuves prises en compte pour le Classement International seront au maximum de 4. Les 4 meilleurs résultats seront retenus, dans le respect des minima de participation aux différents types d'épreuves.

	Minima	Maxima
IN	2	3
N	1	2

Total d'épreuves retenues : 4

Classement National

Les 6 meilleurs résultats seront retenus, dans le respect des minima de participation aux différents types d'épreuves.

	Minima	Maxima
L	2	3
IL	1	2
N	0	3

Total d'épreuves retenues : 6

Calcul des points

Chaque participant classé à une épreuve (L, IL N ou IN) reçoit un nombre de points en fonction de l'épreuve, de la place obtenue et du nombre de classés. Les DNA (coureur inscrit, mais non classé à au moins une manche) ne sont pas pris en compte pour établir le nombre de participants.

Le nombre de points obtenus par un coureur sur une épreuve se calcule en appliquant la formule:

$$\text{Nombre de points} = K2 + K1 * (NC - PL) / (NC + PL - 2)$$

- **K1** : Différence de points entre le premier et le dernier ;
- **K2** : Nombre de points du dernier (voir les valeurs de K1 et K2 ci-après) ;
- **NC** : Nombre de coureurs classés dans l'épreuve ;
- **PL** : Place du coureur.

1 - Épreuves Nationales :

Catégorie de l'épreuve	Premier	Dernier	K1	K2
L	200	1	199	1
IL	400	1	399	1
National en un rond	1200	1	1199	1
National en deux ronds : Rond A	1200	360	840	360
Rond B	600	1	599	1
Championnat de France Senior	1200	400	800	400
Championnat de France Espoirs (pour chaque titre)	1000	250	750	250
Open de France (Vétérans et Seniors)	1000	1	999	1

2 - Épreuves internationales :

Catégorie de l'épreuve	Premier	Dernier	K1	K2
Internationale de Noël (Toulon)	1300	250	1050	250
Palma	1200	250	950	250
Semaine de Kiel	1400	250	1150	250
Open Week (Championnat du Monde et d'Europe)	1300	250	1050	250
Championnat du Monde	2000	500	1500	500

Championnat d'Europe	1500	400	1100	400
Mondial Vétéran	1200	400	800	400
Championnat d'Europe Jeunes	1500	400	1100	400
Youthlander (Nieuwpoort)	1000	250	750	250
Spring cup (Medemblik)	1300	250	1050	250

Transmission des résultats

Si ce point concerne plus les organisateurs, arbitres et Délégués de Ligue que les coureurs, l'organisateur ne doit pas pénaliser les coureurs par un manque de rigueur en fin d'épreuve. Une épreuve est officiellement terminée quand les résultats ont été signés et transmis par le Président du Comité de Course ou du Jury.

Ces résultats doivent faire apparaître:

- l'identité du coureur;
- son numéro de licence;
- son année de naissance;
- les éléments permettant d'identifier son club (les initiales ne suffisent pas).

Ils sont transmis à la FFV par modem, au format imposé par la FFV, le Délégué s'assurant que l'envoi a bien été effectué dans les délais prévus.

Si la compétition a été annulée ou n'a pu être validée, merci de transmettre l'information à la FFV et à la Classe.

Pour les coureurs participant à des épreuves à l'étranger ou pour celles ne dépendant pas de la Classe (Open de France...), pensez à faire parvenir vous-même les résultats au Secrétariat ainsi qu'à la FFV, car il n'y aura pas de Délégué de Ligue pour le faire pour vous.

Catégories de classement du CNICD

Le CNICD comporte 9 classements qui sont, dans l'ordre:

- **Classement toutes catégories.** Il est utilisé pour la répartition des coureurs en rond A /rond B lorsque cela est requis
- **Classements toutes catégories d'âge Masculin et Féminin.** Ils sont utilisés pour les sélections aux épreuves internationales (places réservées au CNICD et places des désistements éventuels);
- **Classements Espoirs FFV Masculin et Féminin.** Il concerne tous les pratiquant âgés de 20 ans ou moins et sert de support à la sélection pour le Championnat de France Espoirs.
- **Classements Jeunes AFE (Masculin et Féminin).** Concerne les coureurs ayant au plus 18 ans dans l'année.
- **Classements Vétérans (Masculin et Féminin).** Ils concernent tous les pratiquants âgés de 35 ans et plus pour les masculins et de 30 ans et plus pour les féminines.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIOR 2008

Voir les modalités définies par la fédération française de voile.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS 2008

Voir les modalités définies par la fédération française de voile et les règlements mis en place par chaque ligue.

SÉLECTION AUX ÉPREUVES INTERNATIONALES

Les sélections aux différents Championnats Internationaux sont données dans le tableau ci-après.

Les places sont d'abord attribuées sur les différentes régates sélectives, puis sur le CNICD. En cas de désistement d'un coureur pour une épreuve, la place est toujours prise par le 1er coureur suivant sur l'épreuve de sélection.

Il ne peut y avoir de qualifié au-delà de la 20ème place du CNICD pour le Championnat d'Europe Jeunes

Il ne peut y avoir de qualifié au-delà de la 25ème place du CNICD pour le Championnat du Monde et d'Europe.

Épreuve	Monde Senior Féminin	Monde Senior Masculin	Europe Senior Féminin	Europe Senior Masculin	Europe Jeunes Féminin	Europe Jeunes Masculin
Internationale de Noël (Toulon)	1	1			2	2
National de Printemps	2	2			2	2
Championnat de France Senior	2	2			2	2

CNICD	1	1			3	3
-------	---	---	--	--	---	---

Le CNICD utilisé est, pour chaque sélection, le classement après la dernière épreuve de sélection pour la catégorie concernée, calculé avec les résultats parvenus à l'Association à la fin de celle-ci.

Nota Bene : le nombre de places et les modalités de sélection ci-dessus est proposé sous réserve que les épreuves précédentes soient maintenues en 2007-2008.

La classe Europe se réserve le droit d'un amendement possible, sur décision du bureau, si ces conditions ne sont pas remplies.

L'information sera faite aux coureurs, dans les meilleurs délais possibles, via le site Internet de la classe.

INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

Pour la saison 2007-2008, une pré-inscription aux championnats internationaux (Monde, Européen, Européen Jeune) est mise en place. Les coureurs, visant une sélection, devront faire acte de candidature auprès de l'A.F.E. en envoyant un chèque de 100 euros par épreuve au plus tard à la fin du national de printemps. Cette avance sera déduite du montant final en cas de sélection ou rendue cas de non sélection. En cas de sélection non honorée, le chèque de 100 euros sera encaissé par l'association. Les coureurs, qui ne seront pas pré inscrits, ne pourront prétendre à une sélection en cas de qualification. (Voir en annexe la fiche de pré-inscription)

Pour toute sélection sur un Championnat, il sera demandé, au coureur sélectionné :

- Dans la semaine, qui suit la réception du courrier annonçant sa sélection, un chèque de caution de 350.00 Euros*. Cette provision est encaissée si confirmation de participation au moment du paiement de l'inscription par l'A.F.E. Cette provision correspond à l'inscription, éventuellement à une participation à l'encadrement et aux tenues.
- Dans les quinze jours, qui suivent la réception du contrat coureur, le contrat coureur signé.

Pour les Championnats courus hors continent Européen, pour ceux qui désire faire partie d'un déplacement collectif organisé par l'A.F.E. :

- un chèque supplémentaire de 2 500.00 Euros dans les quinze jours ;
- le contrat coureur signé dans un délai d'un mois.

Dans les deux cas, si ces délais sont dépassés, la sélection serait proposée au suivant.

* Ce montant sera affiné au moment de la transmission du contrat coureur en fonction des frais d'inscription demandés par l'I.E.C.U..